

## DIRECTION SANTE PUBLIQUE

### DPT MEDECINE PREVENTIVE ET PROMOTION DE LA SANTE

#### SASER - DEPISTAGE DECENTRALISE SUR COUVIN

#### PROFIL MEDECIN INDEPENDANT

---

**Conditions particulières d'accès : être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine, chirurgie et accouchement. Un diplôme complémentaire en santé publique est un atout.**

#### 1. Profil souhaité

- Médecin ayant une expertise du travail d'équipe
- Médecin ayant une expérience avec des personnes en situation de vulnérabilités ( sociales, économiques)
- Médecin ayant une expertise avec l'un ou plusieurs des publics cibles fréquentant le service et sur la thématique de la santé sexuelle

#### 2. Description de la fonction :

- Réaliser des consultations de dépistage (2x par mois) dans les locaux de la Maison provinciale du Mieux-être de Couvin : soit 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> vendredi du mois 16h00 à 18h00 ou soit le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de 17h00 à 19h00
- Participer à 3 séances de supervision/an
- Participer à 3 réunions d'équipe/an ( équipe dépistage )
- Participer à 1 réunion maximum par an avec l'équipe globale du SASER
- Participer à des formations spécifiques initiées par le SASER (en fonction des disponibilités )
- Participation à des réunions spécifiques sur un thème médical en fonction des disponibilités

#### 3. Compétences requises

- Sens de la communication et de l'écoute

- Expérience professionnelle dans le domaine de la promotion de la santé, du VIH/IST, de la réduction des risques liés à l'usage de drogues, du travail en réseau, du travail avec des populations fragilisées
- Etre en mesure d'appliquer les recommandations de santé publique en matière de VIH/IST... et de leur évolution en fonction des recommandations scientifiques
- Aptitude à travailler en équipe
- Discrétion et respect de la confidentialité
- Ouverture d'esprit par rapport à la politique de réduction des risques, des matières en lien avec la sexualité, la diversité des orientations sexuelles, l'interculturalité
- Utilisation de l'anglais est un atout

#### 4. Divers

Les médecins conservent leur statut d'indépendant – Ils s'engagent pour un maximum de 60 heures/an

Ils sont rétribués sur base de déclarations de créance mensuelles au taux horaire actuel de 48,10 € brut – les frais de déplacements liés à l'exercice de la fonction sont pris en charge à partir du domicile et à raison de 0,25 €/km

Pour toute information complémentaire

Janvier SEWUMUNTU – chef projet – 081/776820 ou janvier.sewumunturovince.namur.be  
Bénédicte REGINSTER – Responsable du Dpt de la Médecine préventive et promotion de la santé : 081/775158 – Bénédicte.reginste@province.namur.be